



Communiqué

La CGPME réclame un encadrement du taux des crédits à due proportion des sommes apportées par l'Etat

Alors que les dirigeants de la zone euro ont entériné un plan de recapitalisation des banques, la CGPME rappelle le rôle essentiel de l'accès au crédit pour le développement et le fonctionnement des entreprises françaises.

Le rétablissement de la confiance dans la solidité des institutions financières est donc primordial et doit être soutenu sans réserve par les acteurs économiques.

Pour autant, la Confédération souhaite qu'à l'inverse de ce qui avait été fait en 2009, des contreparties et des garanties soient prises si des fonds publics devaient à nouveau être affectés à l'appui des banques françaises. Elle réclame un encadrement du taux des crédits aux PME à due proportion des sommes apportées par l'Etat.

Pour mémoire, il convient de souligner que selon la Banque de France *, les taux applicables aux découverts sont en moyenne de 10,5% pour des montants inférieurs à 15 000 euros alors qu'ils s'élèvent à moins de 1,9% pour les montants supérieurs à 1,5 M€

* Source : Banque de France. Stat Info du 19 octobre 2011. Le coût du crédit aux entreprises, Juillet 2011